

**PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 12 février 2016**

L'an deux mil seize, le douze février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de Mr DELATOUCHE François, Maire.

Présents : Mr DELATOUCHE François, Maire, Mr LE BLANC Christian, 1er Adjoint, Mr JOSSET Antoine, 2^{ème} Adjoint, MM. PANNETIER Roland - GOURDIN Laurent - RICHARD Guy - Mme MAUVIEUX Florence

Excusée : Mme FAYET Isabelle

Mr JOSSET Antoine a été désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2016/07 :

LOTISSEMENT COMMUNAL DES DEUX CHENES : Modification du règlement -

Vu l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France concernant la modification du règlement du lotissement communal des Deux Chênes afin d'autoriser la pose de panneaux photovoltaïques, sous réserve qu'ils soient groupés, encastrés, de teinte ardoise et rassemblés sur un même ensemble, Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ autorise cette modification du règlement du Lotissement des Deux Chênes,
- ⇒ charge Mr Vincent DURET, géomètre, de rédiger un nouveau règlement,
- ⇒ autorise Mr le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Mr François DELATOUCHE, Maire, se retire de la séance. Mr Christian LE BLANC, 1^{er} Adjoint, assure la présidence.

DELIBERATION N° 2016/08 :

LOTISSEMENT COMMUNAL DES DEUX CHENES : Vente de terrain -

Mr le Président précise que la commune est propriétaire, dans le lotissement communal des Deux Chênes, cadastré section C n° 848, du Lot n° 1 d'une superficie de 746 m², pour lequel une division foncière a été obtenue. La cession permettra de satisfaire la demande d'achat de Mr et Mme François DELATOUCHE.

Il est donc proposé de vendre ce lot n° 1 du dit lotissement, d'une contenance de 746 m², à Mr et Mme François DELATOUCHE, au prix de 19.80 € HT le m², soit 14 770.80 € HT.

Vu l'arrêté portant autorisation de division foncière délivré le 4 novembre 2014 pour 3 lots,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 janvier 2015 fixant le prix de vente,

Vu l'estimation du bien par le Service des Domaines du 18 janvier 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ décide de vendre le Lot n° 1 du Lotissement des Deux Chênes, d'une contenance de 746 m², à Mr et Mme François DELATOUCHE, domiciliés les Grands Auvers 53270 ST PIERRE SUR ERVE, au prix de 19.80 € HT le m², soit 14 770.80 € HT,
- ⇒ autorise la vente anticipée avant la fin des travaux de viabilisation du terrain,
- ⇒ autorise l'acquéreur à déposer les dossiers de demande d'autorisation de construire,
- ⇒ autorise Mr le Maire ou son délégataire à signer les actes correspondants.

Mr le Maire reprend la présidence de la séance.

DELIBERATION N° 2016/09 :

LOTISSEMENT COMMUNAL DES DEUX CHENES : Evacuation des eaux pluviales -

Suite aux tests de perméabilité du sol réalisés sur le terrain du Lotissement des Deux Chênes et de la Place de la Bascule,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- ⇒ de prévoir l'évacuation des eaux pluviales du Lotissement des Deux Chênes et de la Place de la Bascule dans le fossé ouest du chemin des Grottes,
- ⇒ charge Mr Vincent DURET, géomètre, d'étudier ce projet.

DELIBERATION N° 2016/10 :

VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES –

Vu la convention conclue avec les communes de Chémeré Le Roi, Saulges et Thorigné en Charnie dans le cadre du nouveau RPI, chaque commune attribue une somme forfaitaire annuelle de 25 € par élève à la Coopérative Scolaire de son école et une subvention annuelle de 225 € à l'Association des Parents d'Elèves.

Le Conseil Municipal vote donc les subventions communales pour 2016 comme suit :

- Coopérative Scolaire St Pierre s/Erve	: 575.00 € (25 € x 23)
- Association des Parents d'Elèves RPI	: 225.00 €
- Banque Alimentaire Laval	: 100.00 €
- Association ESCULAPE	: 100.00 €
- Association Crazy Young Saulges/St Pierre/Thorigné	: 100.00 €
- Société de Pêche St Jean/St Pierre/Thorigné	: 50.00 €
- AFN St Pierre/Thorigné	: 50.00 €
- SPA Laval	: 50.00 €
- Les Amis du Moulin de Gô St Pierre s/Erve	: 50.00 €
- Association Abeilles Mayennaises	: 50.00 €
- FLINT'S Institution Saulges	: 50.00 €
- Secours Catholique Laval	: 50.00 €

ETUDE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 –

Mr le Maire présente, pour information, les comptes administratifs provisoires 2015 des budgets Commune, Assainissement et CCAS.

DOSSIERS DETR 2016 –

Mr le Maire présente les dossiers de demandes de subventions qui ont été déposés au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour la poursuite des travaux d'aménagements de sécurisation dans l'agglomération (aménagement de la place de La Bascule, réfection de murets et mise en place d'un abribus) et pour les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux classés ERP.

QUESTIONS DIVERSES :

OPERATION DE VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL DES PCC –

Mr le Maire donne lecture d'un courrier du Président des Petites Cités de Caractère des Pays de la Loire qui projette une opération de valorisation du patrimoine culturel immatériel des PCC (richesses patrimoniales, culturelles, d'animation, ...). Mme Déborah BAZILLE, Chargée de Développement pour les PCC des Pays de la Loire prendra contact à ce sujet avec les communes concernées.

MANIFESTATION ARTISTIQUE ORGANISEE AVEC L'ASSOCIATION AAA53 –

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de l'association AAA53 (Art d'Aujourd'hui en Mayenne) qui présente un projet de manifestation artistique à St Pierre sur Erve du 3 juillet à fin août 2016 avec une exposition collective dans plusieurs lieux du village.

INSERTION D'UNE PRESENTATION DE LA COMMUNE DANS UN FASCICULE TOURISTIQUE-

Mr JOSSET présente un document décrivant les attraits de la commune, rédigé par Mme Isabelle FAYET, qui sera inséré dans un fascicule touristique concernant huit communes autour de Saulges.